



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 3 avril 2017 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Robert Lebrun et Richard Roy

ABSENT:

Monsieur le maire Michael Sudlow

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire suppléant Alain Carrier. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant Alain Carrier déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-04-077 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf avec l'ajout des points suivants :

- 8.7 Réprimande pour déneigement du circuit no. 1
- 8.8 Appel d'offres pour la reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017

2017-04-078 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a quatre (4) personnes présentes dans la salle. M. Bourque demande s'il y a des plans pour une fête familiale célébrant le 85^e anniversaire d'Ogden. Mme Lefebvre répond que cela sera discuté lors de la prochaine séance de travail du conseil. Mme Rousseau aimerait savoir les principales modifications faites par les règlements mentionnés aux points 13.1 et 13.2 à l'ordre du jour, et sa question a été répondue par la directrice générale. M. Mailhot demande s'il y a des ponceaux qui seront changés dans la municipalité vu que les fermiers agrandissent leurs champs. M. Stairs lui répond qu'il n'y a pas de ponceaux à changer pour le moment mais ils seront surveillés et réparés au besoin. M. Mailhot s'interroge aussi à savoir si un mémorial dédié à M. Isbrucker a été considéré par le conseil municipal. Ce sujet sera aussi discuté lors de la prochaine séance de travail du conseil.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

5.1 Installation de drapeau, mât et caméra au quai de Cedarville

CONSIDÉRANT QU'en février 2017 il y a eu rencontre entre M. Sudlow et le sergent M. Pierre Jean de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), et que ce dernier a avisé que la GRC aimerait qu'un drapeau Canadien et mât soient installés au quai de Cedarville, afin de clairement démontrer aux gens sur le lac où ils doivent venir pour déclarer leur arrivée au Canada;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la GRC a par la suite avisé la municipalité qu'elle désire aussi qu'une caméra soit installée au Quai de Cedarville;

2017-04-079 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise la GRC à installer un mât et drapeau Canadien au quai de Cedarville, le tout aux frais de la GRC.

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise la GRC à installer une caméra au quai de Cedarville, le tout aux frais de la GRC et moyennant les frais de location payés par la GRC à la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Comptes rendus de la réunion du comité consultatif en urbanisme

La directrice générale dépose les comptes rendus des réunions du comité consultatif en urbanisme tenues les 7 et 21 mars dernier.

6.4 Demande de modification de zonage – parc Weir

CONSIDÉRANT QUE le parc mémorial Weir inc. désire modifier la cantine actuelle en lobby et par le fait même, faire un logement pour son employé saisonnier à l'intérieur de la bâtisse actuelle, et que ces travaux ont été commencés sans demande de permis;

CONSIDÉRANT QU'un arrêt de travaux a été donné par l'inspecteur en bâtiment et en environnement car aucun permis n'avait été émis pour faire ces travaux, et le camping n'est pas zoné comme tel et une modification s'imposerait afin de régulariser la situation, qui consisterait en l'intégration de l'usage C5 en zone 25RV au niveau de la grille de spécification des usages permis par zone et de la modification de la définition de terrain de camping actuelle à la page 21 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de modification de zonage faite par le parc Weir et a estimé que la bâtisse devrait garder une vocation de service (cantine, mini-dépanneur, salle communautaire), tandis que le plan de rénovation présenté par le parc Weir démontre que tout l'espace serait converti en logement pour l'employé du camping, et donc le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de ne pas autoriser le changement d'usage de la bâtisse principale du camping;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a aussi considéré que le parc Weir a agi de mauvaise foi en omettant de demander un permis avant de commencer les travaux, et donc le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil qu'un avis soit émis au parc Weir pour remettre l'état des lieux de la bâtisse exactement en même état qu'il était avant les travaux de rénovation non-autorisés par la municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande aussi de modifier la définition de terrain de camping actuelle à la page 21 du règlement de zonage;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-04-080

Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n'autorise pas le changement d'usage de la bâtisse principale du camping et donc refuse la demande du parc Weir, tel que mentionné ci-haut.

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et demande que l'inspecteur en bâtiment et en environnement émette un avis au parc Weir pour remettre l'état des lieux de la bâtisse exactement en même état qu'il était avant les travaux de rénovation non autorisés par la municipalité d'Ogden, tel que mentionné ci-haut, sous peine d'amende, mais qu'aucun constat d'infraction ne sera émis si l'état des lieux est remis dans le même état avant le 20 mai 2017.

QUE le conseil appuie l'intégration de l'usage C5 en zone 25RV au niveau de la grille de spécification des usages permis par zone et appuie aussi la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant la modification de la définition de terrain de camping actuelle à la page 21 du règlement de zonage, mais ces sujets seront traités lors de modifications futures au règlement de zonage.

ADOPTÉE

6.5 Résolution d'appui à une demande à la CPTAQ – Fiducie Jacques Dessureault

CONSIDÉRANT QUE Fiducie Jacques Dessureault, propriétaire de la propriété avec matricule 0793 73 4758, a fait une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation pour pouvoir démolir l'ancienne résidence avec grange attachée qui sont présentement situées sur cette propriété et y construire une nouvelle résidence à l'emplacement de la grange actuelle, et ainsi se servant de son droit acquis de 5,000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a besoin d'une résolution du conseil municipal afin de leur permettre de poursuivre le traitement de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun autre espace disponible dans le territoire d'Ogden hors de la zone agricole pour satisfaire la demande de Fiducie Jacques Dessureault;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de résolution d'appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ et recommande au conseil d'émettre une résolution autorisant Fiducie Jacques Dessureault de démolir la maison et la grange existantes pour pouvoir rebâtir au même emplacement que la grange démolie avec son droit acquis de 5,000 mètres carrés;

2017-04-081

Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil donne son appui à la demande de Fiducie Jacques Dessureault, auprès de la CPTAQ.

QUE le conseil confirme qu'il n'y a aucun autre espace disponible dans le territoire d'Ogden hors de la zone agricole pour satisfaire la demande de Fiducie Jacques Dessureault.

QUE le conseil recommande à la CPTAQ, la demande de Fiducie Jacques Dessureault, qui souhaite que cette Commission autorise la démolition de l'ancienne résidence avec grange attachée qui sont présentement situées sur cette propriété et la construction d'une nouvelle résidence à l'emplacement de la grange actuelle, et ainsi l'utilisation du droit acquis de 5,000 mètres carrés.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.6 Cogesaf

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (Cogesaf) le formulaire d'adhésion pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'adhésion sont de l'ordre de 75 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Cogesaf demande l'autorisation pour publier le nom de la municipalité sur leur site Internet dans la section des *Membres du Cogesaf* et de créer un lien vers le site Internet de la municipalité dans la section *Bottin des membres* de son site Internet;

CONSIDÉRANT QUE le Cogesaf demande à ce qu'une personne du conseil soit désigné comme représentant habilité à siéger au Cogesaf;

2017-04-082 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité autorise le paiement de 75 \$ pour l'adhésion au Cogesaf et désigne madame Sylvie Lefebvre comme représentante habilitée à siéger au Cogesaf.

ADOPTÉE

6.7 Cours de secourisme pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement travaille souvent dehors et chez des citoyens d'Ogden, et qu'il serait opportun qu'il soit formé en secourisme en cas de situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'Action Secours offre des dates de formation de secouristes en milieu de travail de la CNESST au mois de mai à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE cette formation serait gratuite et qu'elle est d'une durée de deux (2) jours;

2017-04-083 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Jean-Philippe Robitaille, à participer à cette formation gratuite se tenant au mois de mai à Sherbrooke.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 8 mars dernier.

7.2 Distribution gratuite d'arbres à Ogden par Memphrémagog Conservation Inc.

CONSIDÉRANT QUE Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) offre de venir distribuer des arbres gratuitement aux citoyens d'Ogden le 26 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement a discuté de ce sujet lors de leur rencontre et recommande d'accepter cet offre gratuit fait par MCI;

2017-04-084 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en environnement et accepte l'offre de MCI pour la distribution gratuite d'arbres à Ogden le 26 mai 2017.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QU'une annonce à cet égard sera placée dans le Quatre-feuilles d'Ogden.

ADOPTÉE

7.3 Poursuite de l'entente avec la Ressourcerie pour un trimestre supplémentaire

CONSIDÉRANT QUE la Ressourcerie des Frontières se voit en situation financière précaire et doit donc modifier les ententes avec les municipalités afin de pouvoir maintenir le service qui est fourni actuellement aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution 2016-11-267, le conseil de la municipalité d'Ogden avait accepté de continuer son entente avec la Ressourcerie pour le premier trimestre de 2017, et que la Ressourcerie devait élaborer une proposition à la carte pour présenter au conseil, sur

laquelle les parties devaient s'entendre sur les modalités de service et de paiement, et laquelle devait entrer en vigueur le 1^{er} avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le premier trimestre tire à sa fin et la Ressourcerie a avisé la municipalité qu'elle n'est pas prête à présenter une nouvelle proposition et demande donc de lui accorder la poursuite de l'entente pour un trimestre supplémentaire, aux mêmes conditions que pour le premier trimestre, donc pour le montant de 1,836.25\$, taxes en sus, et que d'ici la fin avril 2017, la Ressourcerie vise présenter une nouvelle proposition de service, ce qui donnera le temps pour la municipalité de l'étudier et d'en discuter avant la fin du deuxième trimestre ;

2017-04-085 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden désire continuer son entente avec la Ressourcerie des Frontières et accepte donc de poursuivre son entente avec elle pour le deuxième trimestre de 2017, aux mêmes conditions que pour le premier trimestre, donc pour le montant de 1,836.25\$, taxes en sus, et que d'ici la fin avril 2017, la Ressourcerie présentera une nouvelle proposition de service à la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 29 mars dernier.

8.2 Octroi du contrat pour abat-poussière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 150,000 litres de chlorure de calcium 35% sur ses chemins de gravier;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Les Entreprises Bourget Inc. au prix de 0.2792\$ du litre, taxes en sus;

2017-04-086 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la fourniture et l'épandage d'environ 150,000 litres de chlorure de calcium 35% à la compagnie Les Entreprises Bourget Inc. au prix de 0.2792\$ du litre, taxes en sus, pour un montant maximal de 41,880.00\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

8.3 Appel d'offres pour le rechargement

2017-04-087 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

DE demander à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le rechargement des chemins déterminés par le comité de voirie et qui seront détaillés dans le document d'appel d'offres, pour un total d'environ quatre (4) kilomètres.

DE formuler l'appel d'offres de façon à obtenir un prix forfaitaire pour l'épandage de gravier sur une largeur de chemin de vingt-deux (22) pieds avec bombement au centre du chemin de six (6) pouces d'épaisseur par rapport aux extrémités latérales, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2017.

ADOPTÉE

8.4 Utilisation du téléphone cellulaire d'urbanisme par l'employé de la voirie saisonnier

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour l'employé de la voirie saisonnier d'avoir accès à un téléphone cellulaire municipal pour qu'il puisse être rejoint en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien téléphone cellulaire d'urbanisme pourrait être utilisé par l'employé de la voirie saisonnier pendant la durée de son mandat en 2017, de même que dans les années à venir;

2017-04-088 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'employé de la voirie saisonnier d'utiliser l'ancien téléphone cellulaire municipal d'urbanisme pendant la durée de son mandat en 2017, de même que dans les années à venir, et seulement pour des appels concernant la municipalité.

QUE ce téléphone soit remis à la municipalité dès la fin de chaque mandat de l'employé de la voirie saisonnier.

ADOPTÉE

8.5 Niveleuse pour la saison 2017

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2017-03-058, le conseil a demandé d'obtenir au moins deux (2) prix par écrit pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie a reçu des prix pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2017, et que le prix le plus bas est de 125\$ par heure;

2017-04-089 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie à utiliser une compagnie pour les travaux de nivelage de la municipalité pour la saison 2017, au taux horaire maximal de 125\$ par heure, taxes en sus, et pour un montant maximal de moins de 25,000\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.6 Subvention 2017 pour le transport de personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offrait en 2016 un service de transport adapté à deux (2) citoyens handicapés dans le cadre du volet souple des modalités d'application du programme d'aide au transport adapté du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a opté pour une subvention directe à l'utilisateur et qu'elle souhaite continuer à offrir le même service en 2017 aux citoyens éligibles;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE ces deux (2) usagers souhaitent continuer à se prévaloir de ce service en 2017 et ont déposé des demandes de service à la Municipalité;

2017-04-090

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité s'engage à continuer à offrir pour l'année 2017, un service de transport adapté à deux (2) citoyens handicapés dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté du Ministère des Transports, et que la date prévue pour le début du service est le 1^{er} janvier 2017.

QUE la Municipalité subventionnera directement les usagers.

QUE les besoins sont établis pour l'année 2017 à 980 déplacements, soit 490 déplacements pour M. Frédérik Vermette et 490 déplacements pour M. Jean-François Vermette.

QUE le montant maximum reconnu par le MTQ est de 15\$ par déplacement, ce qui correspond à un montant maximum de 14,700\$ pour 980 déplacements par année.

QUE la contribution maximale de la Municipalité sera de 20% du coût maximum par déplacement reconnu par le Ministère des Transports, ce qui correspond à 2,940\$ pour une année.

QUE les usagers devront assumer la différence entre le coût estimé par le Ministère des Transports et le coût réel s'il y a lieu, et ce en sus du montant de 2,25 \$ par déplacement exigé par le Ministère des Transports à titre de contribution minimum de l'utilisateur.

QUE la Municipalité présentera une demande pour obtenir la subvention de 65% du montant total de 14,700\$ reconnu par le Ministère des Transports, ce qui correspond à un montant de 9,555\$ en 2017.

QUE la Municipalité s'engage à fournir annuellement au MTQ les rapports exigés pour l'administration de ce programme.

QUE la personne handicapée admissible, ou son représentant devra signer un engagement à respecter les conditions suivantes:

- ▶ l'argent versé servira exclusivement aux déplacements prévus et approuvés par la Municipalité;
- ▶ les déplacements approuvés ne doivent pas être subventionnés par d'autres programmes de compensation (CSST, SAAQ, régie régionale, etc.);
- ▶ le nombre de déplacements prévus et approuvés par la Municipalité devra être respecté;
- ▶ s'il y a lieu, toute somme versée en trop fera l'objet d'un ajustement par la Municipalité;
- ▶ les pièces justificatives seront remises à la Municipalité le plus tôt possible après la fin du mois pour les services de transport utilisés durant ce mois;
- ▶ une attestation de présence pour les déplacements réguliers (camp d'été, centre de jour, école, activités thérapeutiques, etc.) sera acceptée comme pièce justificative pour un remboursement de 12,75\$ par déplacement;
- ▶ pour tout autre sortie, la Municipalité accordera 0,50\$ du kilomètre jusqu'au maximum remboursable de 12,75 \$ par déplacement. Le taux de 0,50\$ du kilomètre correspond à l'allocation versée aux employés et officiers municipaux pour leurs déplacements dans le cadre de leurs fonctions pour l'année 2017.

ADOPTÉE

8.7 Réprimande pour déneigement du circuit no. 1

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9269-0254 Québec Inc. est responsable du déneigement et du déglçage des chemins du circuit no. 1 à Ogden, d'après les termes de son contrat avec la Municipalité de Ogden;

CONSIDÉRANT QU'une première réprimande écrite a été émise à la compagnie 9269-0254 Québec Inc. en date du 12 décembre 2016 dû aux manquements à ses obligations contractuelles pouvant mettre en danger la sécurité du public suite à la tempête de neige du 5 décembre dernier;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'un premier avertissement écrit a été émis à la compagnie 9269-0254 Québec Inc. en date du 20 décembre 2016 dû aux manquements à ses obligations contractuelles suite à la tempête du 18 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième réprimande écrite a été émise à la compagnie 9269-0254 Québec Inc. en date du 3 janvier 2017 dû aux manquements à ses obligations contractuelles pouvant mettre en danger la sécurité du public suite à la tempête de verglas du 26 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE suite à la tempête de neige du 1 avril dernier, les chemins du circuit no. 1 étaient en très mauvaise condition. En effet, ce 1 avril dernier, la compagnie 9269-0254 Québec Inc. n'a pas procédé au déneigement des chemins dès que les conditions l'exigeaient, malgré des appels téléphoniques faits par l'employé en voirie lui demandant de ce faire, de sorte que les chemins étaient très enneigés et la sécurité du public a été mise en danger;

2017-04-091

Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme l'émission d'une troisième réprimande à la compagnie 9269-0254 Québec Inc. en date du 3 avril 2017, pour avoir négligé de déneiger les chemins du circuit no. 1 le 1 avril 2017 dès que les conditions l'exigeaient de sorte que les modalités prévues dans son contrat avec la Municipalité de Ogden n'ont pas été respectées car les chemins étaient très enneigés et la sécurité du public a été mise en danger.

QUE les pénalités soient retenues conformément à l'article 6.8 du contrat.

ADOPTÉE

8.8 Appel d'offres pour la reconstruction de la courbe sur le chemin de Beebe

CONSIDÉRANT QUE la municipalité vient de recevoir les plans et devis d'ingénieur pour la reconstruction de la courbe située sur le chemin de Beebe;

CONSIDÉRANT QUE ce serait opportun de commencer les procédures d'appel d'offres pour ces travaux dès que possible;

2017-04-092

Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

DE demander à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la reconstruction de la courbe sur le chemin de Beebe, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2017.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 54,265.33\$ et les salaires s'élèvent à 9,792.58\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 64,057.91\$.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-04-093 Il est proposé par monsieur Richard Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 20,979.41\$;

2017-04-094 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 3 avril dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Rémunération du conseil (1^{er} trimestre)

2017-04-095 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 1^{er} trimestre, comme suit :

<u>Membre du conseil</u>	<u>Montant brut</u>
Michael Sudlow (maire)	2,549.46\$
Joe Stairs (conseiller, poste no. 1)	849.95\$
Jean R. Roy (conseiller, poste no. 2)	849.95\$
Alain Carrier (conseiller, poste no. 3)	849.95\$
Robert Lebrun (conseiller, poste no. 4)	849.95\$
Richard Roy (conseiller, poste no. 5)	849.95\$
Sylvie Lefebvre (conseillère, poste no. 6)	849.95\$

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Entretien du parterre à l'hôtel de ville

2017-04-096 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE Jean-François Vermette soit embauché pour faire la tonte du gazon à l'hôtel de ville pour la saison estivale 2017.

QUE la Municipalité paiera 40\$ par tonte à M. Vermette pour ses services, à condition qu'il fournisse son propre équipement et l'essence nécessaire à son fonctionnement, et que le travail soit fait adéquatement. Le débroussaillage avec le taille-bordure dans les fossés sera fait au tarif de 18\$ par heure.

ADOPTÉE

10.2 Rencontre pour le régime d'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités du Québec et Mallette actuaire inc. organisent une rencontre pour le Régime d'assurance collective de la municipalité à laquelle ils convient la directrice générale;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre d'un après-midi se tiendra à Bromont le 12 avril 2017 et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette rencontre;

2017-04-097 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à cette rencontre se tenant le 12 avril 2017.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette rencontre.

ADOPTÉE

10.3 Consultation sur les initiatives en sécurité alimentaire dans Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE le Comité Sécurité Alimentaire Memphrémagog et la Table de Développement Social Memphrémagog organisent une consultation afin d'explorer des solutions pour améliorer la situation alimentaire des citoyens de nos municipalités, et invitent les élus et employés municipaux à assister à cette consultation car les municipalités peuvent jouer un rôle intéressant afin d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation d'un après-midi se tiendra à Magog le 6 avril 2017 et que le coût pour assister à cette consultation est de 5\$;

2017-04-098 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à cette consultation se tenant le 6 avril 2017.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette consultation.

ADOPTÉE

10.4 Colloque santé et sécurité du travail 2017

CONSIDÉRANT QUE la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) organise le colloque santé et sécurité du travail de l'Estrie comportant des conférences et formations qui outilleront afin de consolider les façons de faire en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque d'une journée se tiendra à Sherbrooke le 10 mai 2017 et que le coût pour assister à ce colloque est de 60\$ (si inscription avant le 21 avril);

2017-04-099 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à ce colloque se tenant le 10 mai 2017.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à ce colloque.

ADOPTÉE

10.5 Lettre d'appui pour Phelps Helps

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Phelps Helps tente faire une demande de subvention au Ministre de l'Éducation et demande une lettre d'appui de la Municipalité d'Ogden;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-04-100 Il est proposé par madame
appuyé par monsieur
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à préparer une lettre d'appui pour envoyer à Phelps Helps.

ADOPTÉE

10.6 Lettre d'appui pour la Campagne Sauvons Postes Canada

CONSIDÉRANT QUE la Campagne Sauvons Postes Canada veut que le moratoire sur la conversion aux boîtes postales communautaires soit maintenu et que la livraison du courrier à domicile soit rétabli et demande une lettre d'appui de la Municipalité d'Ogden à être envoyée au Ministre des Services publics et Approvisionnement Canada;

2017-04-101 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à envoyer une lettre d'appui tel que demandé par la Campagne Sauvons Postes Canada.

ADOPTÉE

10.7 Page municipale dans Bottin de Stanstead

2017-04-102 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à placer une page d'information pour la municipalité d'Ogden dans le prochain Bottin de Stanstead, au coût de 150\$.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Nomination des patrouilleurs nautiques

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité de Ogden ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE les patrouilleurs nautiques, Sabrina Asselin-Généreux, Isaac Martin, Anthony Leroux, Antoine Lefebvre, Audrey Boulanger et Guillaume Dubé sont embauchés pour la saison 2017 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog, sur le lac Memphrémagog;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
 - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
 - *Règlement sur les petits bâtiments*
 - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
 - *Règlement sur les bouées privées*
 - *Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Loi sur la qualité de l'environnement)*
 - *Règlement sur le domaine hydrique de l'État (Loi sur les terres du domaine de l'État)*
 - *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

2017-04-103 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE les patrouilleurs nautiques, Sabrina Asselin-Généreux, Isaac Martin, Anthony Leroux, Antoine Lefebvre, Audrey Boulanger et Guillaume Dubé soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2017.

ADOPTÉE

11.2 Nomination des préposés à l'émission des certificats d'usager et de lavage

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal no. 2014-09 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes prévoit la nomination, par voie de résolution, de préposés à son application;

2017-04-104 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QU'Ann-Marie Galvin, Vickie Comeau, Jean-Philippe Robitaille et Shawn Palmer soient nommés au titre de préposés à l'émission des certificats d'usager.

QUE Shawn Palmer soit nommé au titre de préposé à l'émission des certificats de lavage d'embarcation.

QUE Shawn Palmer soit nommé au titre de préposé responsable d'un quai public.

QUE la patrouille nautique de la MRC soit chargée de l'application du règlement no. 2014-09.

QUE le Quai de Cedarville soit reconnu comme poste de lavage sur le territoire.

ADOPTÉE

11.3 Nomination du représentant pour Ogden à l'Association du Parc Weir

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution no. 2013-11-310, la Municipalité avait nommé M. Robert Lebrun comme son représentant pour siéger sur le conseil de l'Association du Parc Weir;

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Lebrun a manifesté son désir de se retirer de ce poste de représentant;

CONSIDÉRANT QUE le représentant pour Ogden peut être un élu ou un citoyen d'Ogden, et que M. Richard Violette, président du comité consultatif d'urbanisme, s'est dit prêt à être représentant d'Ogden à cet égard;

2017-04-105 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme monsieur Richard Violette comme représentant d'Ogden au conseil de l'Association du Parc Weir.

ADOPTÉE

11.4 Achat d'autocollants pour permis saisonniers

2017-04-106 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de 200 autocollants pour les permis saisonniers au Quai municipal au prix total de 85.62\$ taxes en sus.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés entre la municipalité d'Ogden et la Croix-Rouge canadienne viendra à échéance au mois de juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne a fourni à la Municipalité les documents relatifs au renouvellement de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE ces documents stipulent que la contribution annuelle payable par la Municipalité sera au montant de 160\$ par année, et que l'entente sera valide pour trois (3) ans;

2017-04-107 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

12.2 Renouvellement du contrat pour le service public d'appel d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE le contrat relative au service public d'appel d'urgence 9-1-1 entre la municipalité d'Ogden et Bell Canada vient à échéance et doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada a fourni à la Municipalité les documents relatifs au renouvellement du contrat;

2017-04-108 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte le renouvellement du contrat pour le service public d'appel d'urgence 9-1-1 avec Bell Canada.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement n° 2017.03 intitulé Règlement n° 2017.03 d'amendement au règlement de zonage n° 2000-3

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Jean R. Roy à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage en y modifiant l'article 42.3, Constructions, ouvrages et travaux permis, en y ajoutant les alinéas 13 et 14 concernant les bâtiments accessoires et les bâtiments temporaires, en modifiant l'article 49, Les paysages naturels ainsi que dans les zones 12Rv, 13Rv, 21 Mcm, 26Rv et 27R, en y ajoutant les mots « de la ligne des hautes eaux », et en modifiant l'article 62, Commerce C 2, en remplaçant le mot « chalet » par « bâtiment »;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-04-109 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2017.03 intitulé « Règlement n° 2017.03 d'amendement au règlement de Zonage n° 2000-3 » est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Adoption – Règlement n° 2017.04 intitulé Règlement n° 2017.04 d'amendement au règlement de lotissement n° 2000-4

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Robert Lebrun à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement en y modifiant l'article 21, Superficie et dimensions des terrains, en remplaçant le mot « minimale » par « maximale »;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2017-04-110 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2017.04 intitulé « Règlement n° 2017.04 d'amendement au règlement de lotissement n° 2000-4 » est adopté.

ADOPTÉE

13.3 Adoption - Règlement n° 2017.06 intitulé Règlement n° 2017.06 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de statuer un rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2017-04-111 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2017.06 intitulé « Règlement n° 2017.06 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité » est adopté.

ADOPTÉE

13.4 Adoption - Règlement n° 2017.07 intitulé Règlement n° 2017.07 relatif à l'application des pesticides et engrais sur le territoire de la municipalité de Ogden

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Alain Carrier à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de statuer sur l'utilisation des pesticides et des engrais sur le territoire de la municipalité d'Ogden;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2017-04-112 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2017.07 intitulé « Règlement n° 2017.07 relatif à l'application des pesticides et engrais sur le territoire de la municipalité de Ogden » est adopté.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

Aucune à discuter.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire suppléant M. Carrier a mentionné qu'à la dernière rencontre de la MRC, leur comité d'aménagement a expliqué qu'il n'y a pas de réclamations existantes sur le territoire d'Ogden. M. Carrier a aussi parlé des sacs compostables identifiés qui ont été commencés à Potton. D'autres sujets discutés étaient la zone inondable à North Hatley, la fermeture de l'appel d'offres pour la construction du poste SQ et que la date limite pour la commande des arbustes avec la MRC sera le 16 mai.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Mailhot demande s'il peut mettre son bateau à l'eau à la Baie Fitch sans coût vu qu'il est résident d'Ogden. Il a été avisé qu'il devrait obtenir son étiquette de bateau et le faire laver à Ogden et il pourra aller mettre son bateau à l'eau à la Baie Fitch car c'est le même lac, mais il va probablement devoir payer des frais de stationnement. Mme Rousseau demande si les règlements mentionnés aux points 13.3 et 13.4 s'agissent de ceux qui ont été discutés par le comité consultatif en environnement, et la directrice générale lui a répondu que oui.

2017-04-113 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 30 minutes.

Alain Carrier
Maire suppléant

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière